

République Française
Département de Seine-et-Marne

2022-017

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD**

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 03 MAI 2022

Date de la convocation : 25 AVRIL 2022

Date d'affichage : 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, Mme Dominique BIRGY, M. Jean-Sébastien SIBOUR, Mme Béatrice DELOUMEAUX, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Dominique MEHL M. Pierre FONTAINE, M. Benoit LOCART, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, M. Sébastien JOUAN, Mme Julie BABIN.

Absents représentés :

Mme Geraldine GRIBOVALLE a donné pouvoir à M. Jean-Sébastien SIBOUR

Mme Nathalie PIÉTU a donné pouvoir à Mme Dominique BIRGY

M. Thierry PIEDELOUP a donné pouvoir à M. Daniel NALIS

Mme Nathalie LORENTZ a donné pouvoir à M. Etienne LEFEBVRE de RIEUX

Mme Dominique GRISSE a donné pouvoir à Mme Julie BABIN

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.S.M. PAR ADHESION DES COMMUNES DE
NANTEUIL-LES-MEAUX ET TRILBARDOU**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;
- **VU** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
- **VU** la délibération n°2022-08 du comité syndical du 16 mars 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Nanteuil-les-Meaux ;
- **VU** la délibération n°2022-27 du comité syndical du 6 avril 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Trilbardou ;
- **CONSIDERANT QUE** les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.